

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-267800936-20250327-DEL_CCAS_25_05-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DU CCAS DE HOUDAN

I – INTRODUCTION

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* » ... « **Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.** »

La loi NOTRe du 7 Août 2015 est venue apporter des modifications tant sur la forme que le sur le contenu et dorénavant le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un vote dans les deux mois précédant le vote du budget par l'organe délibérant. Celui-ci doit, depuis 2016, être complété par un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) afin de déterminer son activité globale pour l'année à venir.

Le vote du budget 2025 du CCAS aura lieu lors de la séance du conseil d'administration du 10 avril 2025.

Le Centre Communal d'Action Social est un établissement public ayant une autonomie administrative financière et fonctionnelle. Toutefois, en vertu du principe de rattachement à la commune, celle-ci dispose d'un véritable droit de regard sur les principales actions du CCAS d'autant plus que sa mission est de mettre en œuvre la politique sociale et seniors de la Ville. De plus, le CCAS est financièrement lié à la Ville puisque ses ressources sont principalement constituées de la subvention attribuée par la Commune.

Le CCAS est reconnu comme étant le premier interlocuteur de proximité. Il est le premier intervenant pour favoriser du lien social au travers d'une politique d'écoute, d'orientation, de conseils et de soutien répondant aux attentes de ses usagers.

En 2025, le CCAS entend confirmer cette orientation au service de tous les Houdanais qui ont besoin d'un accompagnement social personnalisé et d'un soutien dans leurs démarches.

Il est par ailleurs important de préciser que les actions développées par le CCAS ne couvrent pas l'ensemble des dépenses sociales portées à l'échelle communale. En effet, d'autres dépenses à vocation sociale, telle que l'application d'un quotient familial pour les familles dont les enfants sont inscrits dans nos écoles publiques, sont directement prises en charge sur le budget de la Ville.

II – OBLIGATIONS LEGALES ET OBJECTIFS

- Obligations légales du débat d'orientations budgétaires (DOB)

Le vote du budget est un moment important de la vie du CCAS de la commune de Houdan.

Dans ce contexte, Monsieur le Président doit présenter à l'occasion du DOB 2025, un rapport portant sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels envisagés
- Une présentation de la structure des dépenses
- Une présentation de la structure de la dette

Cependant, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette ne concernent pas notre CCAS, aucun emprunt n'étant réalisé.

III – LES ACTIONS MENEES PAR LE CCAS EN 2024

Après le constat d'un retour croissant des demandes d'aides financières au cours de l'année 2023, l'année 2024 a étonnamment été marquée par une diminution de ces demandes. Ce constat est d'autant plus surprenant en cette période de crise économique avec une augmentation significative des charges relatives à l'énergie.

En 2024, les actions du CCAS ont permis de venir en aide à quelques familles houdanaises :

- 8 aides financières facultatives ont été attribuées (pour 5 familles) pour un montant total de 1 748.60 €.
- Prise en charge de 50 % du montant de l'abonnement à la téléassistance pour les abonnés non imposables (27 personnes sur 82 abonnés) pour un montant de 698.85 € sur une dépense totale de 4 165.50 € facturée par la société Vitaris.
- 15 bons alimentaires (pour 8 familles) pour un montant total de 720 €.
- 7 colis alimentaires
- Le CCAS assure également un service de « courses à la demande » en faveur des personnes âgées mais également les personnes qui ne peuvent temporairement se déplacer. En 2024 15 interventions ont été effectuées auprès de personnes âgées.

Outre ces actions à caractère social, le CCAS a organisé, comme chaque année, des actions en faveur des seniors : Galette du mois de Janvier avec l'organisation d'un loto. Un repas spectacle au mois de Juin avec une prestation de la société « Art de Vivre en Brie » qui a présenté un spectacle sur le thème des années 70.

Enfin la distribution des colis de Noël.

Au cours de l'année 2024 le CCAS a également collaboré, comme en 2023, aux différents ateliers et actions organisés par l'EHPAD de Houdan dans le cadre de la semaine bleue qui s'est tenue du 30 Septembre au 6 octobre 2024.

Les seniors Houdanais ont alors pu participer à un Forum à la salle des Fêtes d'Orgerus auquel différents prestataires sont venus présenter leurs services (services à la personne, ergothérapeute, diététicienne, pôle autonomie, gendarmerie, sport pour les seniors, information EHPAD, SSIAD, accueil de jour).

Le jeudi 3 octobre une journée « Bien-être pour les seniors » était organisée à la salle des fêtes de Houdan avec la présence de divers professionnels (naturopathe, professeur de yoga, masseuse, professeur de raki).

Enfin, la semaine s'est terminée par la traditionnelle marche intergénérationnelle préparée en collaboration avec les associations Hou ?dan la Nature et les « Pêcheurs de la Vesgre ».

IV – LES ACTIONS ENVISAGEES POUR 2025

1) L'accompagnement social et la prévention

Comme les années précédentes, les actions proposées en 2025 vont être orientées en faveur des personnes âgées et des familles en difficulté.

a) A destination des personnes âgées :

- les prises de contact dans le cadre d'une éventuelle canicule
- le service de « courses à la demande » (alimentation, pharmacie, ...)
- sessions de sensibilisation (sécurité, prévention,...)

b) A destination des familles :

- les bons alimentaires d'urgence,
- les aides facultatives (aides au paiement de factures diverses telles que électricité, eau, téléphonie, travaux, hôpital, impôts, colonies de vacances, dettes de loyers, etc...)
- Les colis alimentaires
- Accompagnement des familles dans la gestion de leur budget. Travail en étroite collaboration avec les services sociaux du département ainsi qu'avec les prestataires de la commune (SICAE ELY, SUEZ, SAUR).
- Travail collaboratif également avec les associations présentes sur la commune (Resto du Cœur, Croix Rouge, Secours Catholique, Entraide de Houdan).

Au regard de la diminution des demandes d'aides financières constatée au cours de l'année 2024, le montant de 5 500 € qui avait été alloué pour les « aides ponctuelles » n'a pas été entièrement dépensé. Il est donc proposé pour l'année 2025 de revoir ce montant à la baisse en gardant toutefois une somme en cohérence avec l'éventualité d'une augmentation des besoins des administrés.

Le montant proposé sera de 5 000 €.

En ce qui concerne la subvention octroyée à l'association l'Entraide de Houdan, malgré une augmentation des sollicitations auprès de cette association, il est néanmoins proposé de diminuer, cette année encore, le montant de la subvention octroyée par le CCAS.

En effet, il s'avère que le résultat financier de cette association laisse apparaître un excédent important.

Il est proposé de verser un montant de 3 000 € (ce montant étant de 3 500 € pour l'année 2024).

Il est toutefois rappelé que cette dotation annuelle permet une plus grande souplesse d'intervention lorsqu'il y a urgence.

Pour information, au cours de l'année 2024, le CCAS a fait appel à l'association l'Entraide de Houdan à 6 reprises pour des aides urgentes.

2) les Loisirs

Les moments de convivialité, de rencontre, de divertissements sont très appréciés par nos aînés.

Pour cette année 2025, outre la Galette qui a eu lieu au mois de Janvier avec le renouvellement d'un loto, le CCAS organisera de nouveau une sortie en faveur des seniors au mois de Juin, et ce pour deux années consécutives, un déjeuner spectacle sur place ayant été organisé en 2024.

La semaine bleue aura lieu du 6 au 12 octobre 2025 avec, notamment, l'organisation d'une journée sur le thème de la prévention/sécurité animée par la Gendarmerie.

Et l'année 2025 se terminera, comme tous les ans, par la distribution des colis.

3) Travaux

Sont évoqués depuis maintenant plusieurs années, les travaux d'extension et d'aménagement des locaux des Restos du Cœur. En 2023 une structure modulaire a été installée à proximité des locaux actuels. Les différents frais relatifs à cette installation ont été financés, par une partie du leg de Madame Mahieu, à hauteur de 9 300 € en 2023 et 2 692.06 € en 2024.

En ce qui concerne les anciens bâtiments qui ne correspondent plus aujourd'hui aux besoins de l'association et sont vétustes, une nouvelle étude a été demandée au cabinet d'architecture Mouries-Martin.

Différents projets ont été présentés et, en commun accord avec l'association des Resto du Cœur, il a été décidé de retenir la proposition de démolition du bâtiment existant avec conservation du plancher bas pour permettre la mise en œuvre de nouveaux bâtiments modulaires.

Cette proposition est la moins onéreuse. L'estimation approximative des travaux s'élevant à environ 100 000 € à +/- 20 %.

Le CCAS participera aux frais relatifs à ces travaux à hauteur de 33 141.83 €, soit le solde du leg de Madame Mahieu, comme cela avait été convenu.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES			
	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévision Budget 2025
<i>Recettes réelles</i>	70 089.66 €	70 316.31 €	57 350.00 €
Téléassistance	3 340.00 €	3 466.65 €	3 350.00 €
Libéralités reçues		100.00 €	
Mandats annulés sur exercice antérieur	449.66 €	449.66 €	
Subvention Mairie	66 300.00 €	66 300.00 €	54 000.00 €
<i>Recettes d'ordres</i>	0.00 €		0.00 €
Quote-part des subventions d'invest.			0.00 €
Résultat de Fonctionnement reporté	78.62 €	78.62 €	10 491.41 €
TOTAL	70 168.28 €	70 394.93 €	67 841.41 €

DEPENSES			
	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévision Budget 2025
<i>Dépenses réelles</i>	70 117.28 €	59 852.52 €	67 556.41 €
Téléassistance	3 900.00 €	4 165.50 €	4 200.00 €
Alimentation	200.00 €	81.05 €	200.00 €
Loisirs (galette, sortie, colis)	28 350.00 €	22 761.66 €	26 650.00 €
Autres (fournitures administratives, abonnements, cotisations, etc...)	1 278.55 €	685.68 €	1 246.41 €
Charges de personnel	26 138.73 €	26 138.73 €	26 300.00 €
Autres charges de gestion courante	150.00 €	149.56 €	160.00 € (E-parapheurs et E-Actes)
Aides (subventions, aides financières)	10 100.00 €	5 870.34 €	8 800.00 € (aides financières + subvention Entraide)
Perte sur créances irrécouvrables			
Titres annulés sur exercices antérieurs			
<i>Dépenses d'ordres</i>	51.00 €	51.00 €	285.00 €
Dotations aux amortissements	51.00 €	51.00 €	285.00 €
TOTAL	70 168.28 €	59 903.52 €	67 841.41 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES			
	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévision Budget 2025
<i>Solde d'exécution de la section investissement</i>	39 180.35 €	39 180.35 €	36 305.29 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	51.00 €	51.00 €	285.00 €
Mobilier	51.00 €	51.00 €	285.00 €
Matériel de transport			0 €
Matériel de bureau et informatique			0 €
Opérations patrimoniales (matériels de transport)			0 €
Dotations fonds divers et réserves	84.00 €	0.00 €	84.20 €
FCTVA	84.00 €	0.00 €	84.20 €
Subventions d'Equipements versées	9 300.00 €	9 300.00 €	0.00 €
Subventions d'Equipements versées	9 300.00 €	9 300.00 €	0.00 €
TOTAL	48 615.35 €	48 531.35 €	36 674.49 €

DEPENSES			
	Budget 2024	Réalisé 2024	Prévision Budget 2025
<i>Subventions d'équipements versées</i>	45 133.89 €	11 992.06 €	33 141.83 €
Immobilisations en cours – subventions d'Equipements versées	45 133.89 €	11 992.06 €	33 141.83 €
Immobilisations corporelles	3 481.46 €	234.00 €	3 532.66 €
Mobilier/Matériel de bureau	500.00 €	234.00 €	350.00 €
Autres matériels informatiques	2 981.46 €		2 982.66 €
Autres immobilisations corporelles			200.00 €
TOTAL	48 615.35 €	12 226.06 €	36 674.49 €

Don initial	62 005.99 €
Achat véhicule	16 872.10 €
Reste du leg	45 133.89 €
Bâtiment des resto du coeur	9 300.00 €
Bâtiment des resto du coeur	2 692.06 €
Reste du leg	33 141.83 €

Il est à noter que le CCAS ne supporte aucun emprunt et que ces recettes prévisionnelles sont susceptibles d'évoluer d'ici le vote du budget primitif et laisse le débat aux membres du Conseil d'Administration.